RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Stéphane Montangero : Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants !

Rappel

Rappel du postulat déposé le 20.9.11

Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants !

Les problématiques d'équilibre alimentaire prennent de plus en plus d'importance, notamment dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention de certaines maladies (divers cancers, pathologies cardio-vasculaires, obésité). L'évolution du surpoids (IMC#25) entre 1992 et 2007 indique clairement que la part de la population souffrant de surcharge pondérale a considérablement augmenté durant les quinze dernières années, passant de 30,3% à 37,3% de l'ensemble de la population suisse (Office fédéral de la santé publique, 2009). Pour les enfants du canton de Vaud[1], 15% des garçons sont en surpoids et 1,8% obèses, ces chiffres étant respectivement de 12,4% et 1,7% chez les filles.

Dans le combat contre le surpoids, outre les mesures de santé publique comme Fourchette verte, un des axes de travail réside dans l'apprentissage du goût pour les enfants. En effet, les carences en matière de formation au goût ou à la sensorialité, ainsi qu'aux compétences du quotidien, la formation relative aux questions de l'alimentation, la préparation de la nourriture et les travaux importants dans le ménage, vont coûter fort cher à la société dans le futur.

Une alimentation diversifiée est importante pour favoriser le développement harmonieux de l'individu. Le répertoire alimentaire que l'enfant construit progressivement est une chose précieuse qui mérite d'être entretenue et développée : il s'agit d'une sorte de " Bibliothèque du goût ". Dans les faits, l'éducation sensorielle se rapproche de la formation musicale et de l'éducation physique. Il n'y a pas de raison particulière de traiter différemment ces trois domaines de la formation des enfants et des jeunes. Par formation au goût, il faut entendre la prise de conscience que la bouche n'est pas une simple voie d'introduction des aliments, mais la valorisation de ses sensations et de son plaisir gustatif.

En outre, il convient de donner aux enfants des références en matière d'alimentation. Le cliché d'un enfant ne sachant pas que ce sont les vaches qui produisent le lait est malheureusement loin d'être un mythe. Il importe donc que les enfants apprennent le cycle de la vie végétale. Et quelle meilleure manière que de le faire en l'expérimentant ? Par exemple via l'implantation dans nos préaux ou à proximité de ces derniers de jardins scolaires, les enfants pourront concrètement suivre le cycle de la vie de fruits ou légumes, jusqu'à la séance de dégustation. Cela pourrait également se faire, de manière plus modeste, avec des plantations de tomates, d'herbettes ou de carottes en bacs ou en pots. Les méthodes et moyens déployés peuvent être fort divers, le tout devant si possible s'inscrire en bonne intelligence avec les programmes éducatifs, par exemple le nouveau Plan d'études romand et son volet

" corps et mouvement " ou encore les cours d'économie familiale.

Au vu de ce qui précède, nous demandons donc au Conseil d'Etat par le présent postulat qu'il développe, en collaboration avec les communes et cas échéant les associations de communes, l'implantation de jardins scolaires dans les préaux ou à proximité des bâtiments scolaires, ou encore facilite le déploiement de moyens didactiques vivants. Tout cela doit permettre aux enfants de découvrir la saisonnalité et le cycle de vie des fruits et légumes, et de la sorte in fine favoriser leur éducation au goût.

[1] Lasserre AM, Chiolero A, Cachat F, Paccaud F, Bovet P. Owerweight in Swiss children and associations with children's and parent's characteristics. Obesity 2007 Dec ; 15(12) :2912-9

Rapport du Conseil d'Etat

1. Actions des pouvoirs publics

Comme en attestent les actions rappelées ci-après, le Conseil d'Etat se préoccupe de longue date de l'éducation des jeunes à la santé, notamment par une alimentation équilibrée. Il est informé et préoccupé par l'état de santé déficient d'un taux trop élevé d'enfants. Il ne méconnaît pas non plus les effets de la "rurbanisation" sur un lien parfois distendu entre les jeunes et la nature. Et il soutient une alimentation fondée sur des produits locaux, de saison et cultivés dans le respect de l'environnement (production intégrée, agriculture biologique, bas intrants, etc.). Ceci principalement par:

- Le programme prioritaire de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après PSPS) du Conseil d'Etat : "Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée en milieu scolaire" (PAPAE) a abouti en résumé à une amélioration de l'environnement scolaire grâce à différentes mesures telles l'accès à une alimentation équilibrée via les menus Fourchette verte du restaurant scolaire, la directive sur les distributeurs automatiques de boissons et d'aliments, la mise sur pied de cours complémentaires d'activité physique et sportive pour élèves en difficulté, la production de ressources validées par l'Unité PSPS, le SEPS et le Programme "ça marche !" (recommandations sur la qualité des récréations, guide manger-bouger pour les 4-8 ans, listes de prestations et d'outils), le soutien financier de projets PSPS des équipes de santé des établissements scolaires[1]. Ces projets ont représenté un montant de 40'000.- CHF pour l'année scolaire 2012-2013 et certains concernaient déjà les potagers scolaires (Floréal et la Sallaz à Lausanne, Mézières par exemple). Certains favorisent un éveil à une alimentation curieuse, variée, et de proximité, d'autres sont plutôt sur un axe "éducation à la santé" (pyramide alimentaire / modèles de nutrition) et d'autres encore ciblent plus particulièrement la notion du lien relationnel (entre élèves, via des récréations confectionnées pour les camarades ou entre l'école et la famille (exemple le "petit sac de la récré"), tout en faisant passer quelques messages de prévention relatifs à l'alimentation.
- L'association "L'école à la ferme", créée par les milieux professionnels agricoles il y a plus de 20 ans, a vu ses prestations reconnues et soutenues financièrement par le SAGR en vertu de la loi sur l'agriculture vaudoise (art. 21, al. 3 LVLAgr), ainsi que par l'Unité PSPS, qui assume également les frais de transport des élèves vers les exploitations agricoles.
- Le programme (cf. PER) de plusieurs disciplines, notamment sciences, biologie, éducation familiale, géographie (cf. Education au développement durable), est l'occasion de travaux pratiques ou de terrain allant parfaitement dans le sens des activités telles que l'entretien d'un jardin scolaire. Comme évoqué en Plénum, les écoles collaborent avec les Communes qui les hébergent. Et dans ce contexte, avec la

HEP et l'Unité PSPS, l'idée d'introduire la démarche valaisanne "senso5" est à l'étude. Précisons que "senso5", actuellement en phase pilote à Blonay, passe par deux étapes :

  - Sur le terrain : Développement des supports d'apprentissages polysensoriels pour les activités habituelles réalisées en classe selon les programmes en vigueur. Introduction des aliments variés en classe (selon des critères de choix précis)
  - En suivi : Évaluation, à l'aide de différents indicateurs, l'impact de la démarche en matière de promotion de la santé.

- Quant à l'Unité de développement durable du Département des infrastructures, elle préconise aux communes, dans sa publication *Jalons* N°9, la création de potagers urbains et de jardins de poche.
- En dehors du cadre scolaire, par le biais du Programme "ça marche !", diverses actions sont mises en place pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique ("ça marche dans ma commune"), les acteurs de l'école sont sensibilisés à une alimentation équilibrée et à une activité physique régulière pour les enfants (recommandations sur la qualité des récréations, guide manger-bouger pour les 4-8 ans, cours de formation pour les accueillantes de jour en milieu familial, pedibus, etc.) certains soutiens concernant aussi les potagers scolaires (Floréal et la Sallaz à Lausanne) d'autres initiatives ayant trouvé un financement par ailleurs, comme à Mézières ou à Vidy-Bourget.
- De même, Agrilogie (écoles d'agriculture du SAGR) organise en collaboration avec la DGEO et l'association des anciens élèves des écoles d'agriculture vaudoises, une activité nommée "Une ferme dans ma commune". Cette activité entre dans cadre du Plan d'Etude Romand (PER) des années 5 et 6P (Harmos). Elle a pour objectif de faire découvrir les produits de l'agriculture locale et de sensibiliser les élèves au développement durable. Dans le cadre de cette activité, l'école d'agriculture accueille les élèves lors d'une journée en mai sur le site de Grange-Verney.
- Dans le cadre des actions de préventions organisées via le SPJ par la Fondation Jeunesse et Famille à l'attention des parents (ex. Histoires de parents), il arrive également que les questions liées à l'alimentation soient évoquées.
- Les "fermes pédagogiques" existent également, notamment à Lausanne depuis 1987. Leur spécificité est qu'il ne s'agit pas de fermes créées à cet effet mais de véritables fermes en exploitation. Au fil des ans, plus de 25'000 enfants ont pu approcher la vie quotidienne des agriculteurs de ces fermes et 60 classes s'y rendent chaque année. Les élèves y bénéficient tantôt de simples visites et tantôt de véritables activités pédagogiques.
- Dans le même esprit de rapprochement entre les jeunes citadins et la nature cultivée, dans la suite de la Semaine du goût, des "jardins éphémères" ont été créés dans des bacs. La pérennité de ces opérations demeurant assez variable, en particulier en raison de la pause estivale qui les laisse dans des états parfois tristes. C'est du reste pour cette raison que l'exemple le plus réussi est celui de l'école de Floréal, où le potager scolaire est entretenu par un retraité passionné, d'autres exemples gérés par des centres d'animation de quartiers étant aussi connus.
- Les initiatives du milieu associatif et notamment des collaborations avec les groupements ou associations de jardins familiaux, qui existent dans de nombreuses communes. Cette formule existe notamment à Lausanne-Vidy-Bourget, avec l'appui de la Loterie romande, permettant d'équiper une parcelle entretenue ensuite avec le concours de bénévoles.
- Enfin, une stratégie du Conseil d'Etat pour favoriser le recours aux produits de

proximité dans le cadre de la restauration collective publique sera prochainement proposée en réponse aux postulats de MM. les députés Ferrari (produits locaux dans la restauration collective) et Montangero (valorisation du patrimoine culinaire vaudois). La mise en œuvre de cette stratégie donnera aussi l'occasion de développer une communication spécifique dans les cantines scolaires au sujet d'une alimentation saine avec des produits agricoles locaux ou régionaux.

[1]Rapport intermédiaire de législature 2007-2012 pour la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire, ODES, juin 2011

2. Conclusions

En insistant sur le fait que ne sont mentionnées ici que quelques actions destinées à l'ensemble de la population scolaire, sans revenir sur ce qui est entrepris par ailleurs pour les enfants atteints dans leur santé, le Conseil d'Etat partage la conviction que, notamment en comparaisons intercantonales, la jeunesse du Canton bénéficie déjà de nombreuses opportunités de se former dans ce domaine.

Les constantes pour la réussite de ce type de projet sont l'existence d'un noyau de passionné-e-s, disposé-e-s à s'engager sur la durée ainsi que des enseignant-e-s prêt-e-s à conduire des activités de terrain, dans une pédagogie du projet conduite en partenariat avec les spécialistes des métiers de la terre le tout soutenu par les autorités cantonales et communales cas échéant, leur facilitant la tâche et reconnaissant sa valeur. C'est dire à quel point il serait vain de procéder par décret cantonal, et à quel point l'initiative doit demeurer locale.

Néanmoins, afin de relayer l'impulsion donnée par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat se propose d'élaborer un bref *vade mecum*et de l'adresser aux Etablissements scolaires et aux Communes, voire aux 29 réseaux d'accueil de jour reconnus par la FAJE, pour les encourager à promouvoir ce type de "jardins scolaires" ou à participer aux activités proposées dans le cadre de l'Ecole à la ferme, tout en rappelant en substance les pratiques recommandées et les sources d'appui ou d'expertises.

Cette démarche répondant à l'attente du postulant de "développer l'implantation de jardins scolaires en collaboration avec les communes" et de les y "inciter", et ce en prenant en compte les contingences et réserves rappelées ci-avant, le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit de la réponse la plus adaptée et proportionnée à la demande du postulat.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mars 2014.

Le président :	Le chancelier :
P.-Y. Maillard	*V. Grandjean*